

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

Je suis heureux de pouvoir prendre la parole à la Chambre au sujet de cet important projet de loi qui, à mon avis, établit un processus d'évaluation environnementale plus efficace que les lignes directrices du PEEE en vigueur depuis un certain temps.

Comme je l'ai déjà dit au sujet de ce projet de loi et de son prédécesseur, le projet de loi C-78, il part d'un bon principe. Personne ne peut contester l'importance de déterminer les conséquences d'un projet sur l'environnement avant d'autoriser sa réalisation.

Le gouvernement fédéral et les autres gouvernements doivent être des chefs de file à cet égard. Tous les Canadiens devraient le comprendre, comme nous l'avons appris, parfois à notre grand dam. Il est plus facile d'éviter les catastrophes environnementales et les dommages à l'environnement que d'essayer de réparer les dégâts ensuite. C'est essentiellement l'objet de ce projet de loi.

Trop d'erreurs ont été commises par le passé dans ce domaine, à cause de notre négligence collective. Je n'ai pas pu siéger au comité chargé d'étudier ce projet de loi parce que, comme beaucoup de députés, je siégeais à d'autres comités. Je n'ai pas eu la chance d'y participer, mais le sujet m'intéresse grandement. Pour mes électeurs, c'est une question de première importance.

Quand je leur demande d'énumérer une série d'enjeux et d'y mettre un ordre de priorité, ils citent l'environnement et leur emploi comme étant les deux choses qui, selon eux, devraient nous préoccuper le plus.

Le projet de loi C-13, dont nous sommes saisis en troisième lecture, représente, selon moi, un progrès notable par rapport à son prédécesseur, le projet de loi C-78. Il est très amélioré, même si je trouve qu'il comporte encore des lacunes. Je veux signaler le bon travail accompli par les membres de ce comité et féliciter particulièrement le député de Davenport, qui a brillé dans cette réalisation par son travail, son expertise, ses conseils et l'intérêt qu'il a manifesté. C'est grâce au grand intérêt qu'il porte aux questions environnementales qu'il a pu améliorer largement ce projet de loi. Dans le communiqué qu'il a rendu public hier, le groupe qui se penche sur le processus canadien d'évaluation environnementale a déclaré qu'«il fallait voir ce projet de loi comme un verre à moitié plein et non comme un verre à moitié vide».

• (1620)

Ce groupe, qui réunit des avocats et des membres d'organismes de partout au Canada qui se spécialisent dans les questions environnementales, a souligné que de nombreuses améliorations pouvaient encore être apportées à cette mesure.

Je voudrais indiquer certaines des améliorations que le groupe a mentionnées. Premièrement, le processus d'évaluation environnementale devrait s'appliquer aux programmes et aux politiques du gouvernement et non seulement aux projets, et cela inclut l'accord de libre-échange nord-américain.

Deuxièmement, la définition de l'autorité fédérale devrait inclure les organismes gouvernementaux, notamment la Commission portuaire. Je reviendrai là-dessus dans quelques minutes, parce que je voudrais aussi modifier cette liste.

Troisièmement, le droit de la population de participer au processus devrait être moins discrétionnaire et il devrait être défini en détail.

Quatrièmement, tout processus d'examen préalable et d'étude devrait inclure la définition de l'objectif d'un projet et de la nécessité de l'exécuter, les autres solutions possibles et les moyens qui seront finalement pris pour l'exécuter.

Enfin, le projet de loi devrait prévoir de plus grands pouvoirs pour garantir l'observation du processus d'évaluation.

Le projet de loi laissait encore au ministre responsable d'un projet le pouvoir de décider de sa mise en oeuvre, au lieu de confier ce pouvoir au ministre de l'Environnement. Ainsi, les interventions politiques dans le processus seront encore possibles.

La question environnementale ne doit pas être sacrifiée pour des gains politiques.

[Français]

Madame la Présidente, si on peut faire un peu de sentiment, on peut dire que, moralement, l'environnement est une responsabilité sociale. Chacun d'entre nous est plus conscient aujourd'hui qu'il ne l'était de l'importance de préserver notre environnement et de surtout porter attention aux polluants qui, bien souvent, étaient la cause de problèmes pour l'environnement.

Dans mon comté d'Ottawa—Vanier, par exemple, j'ai eu des expériences avec des projets qui ont causé certains problèmes environnementaux et qui n'ont pas été étudiés ou évalués selon l'impact qu'ils auraient sur l'environnement. Mais, grâce à une organisation locale, à qui je rends